



**Relevé de décisions
du comité consultatif de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls
réuni le 24 janvier 2023**

Le comité consultatif de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (RNMCB) s'est réuni le mardi 24 janvier 2023 à 14h00, à la mairie de Banyuls-sur-Mer sous la présidence du sous-préfet de Céret, M. Jean-Marc Bassaget. M. Pierre-Luc Lecompte, chef du service mer et littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude à la DDTM 66 y représentait le préfet maritime de la Méditerranée.

Après un rapide tour de table (cf. feuille de présence annexée), M. le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour leur présence et salue les efforts déployés par le conseil départemental pour le bon fonctionnement de cette Réserve.

Mme Rolland remercie M. le maire de Banyuls-sur-Mer et les membres du comité consultatif pour leur implication ainsi que toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de cette Réserve.

La parole est ensuite donnée à M. Cadene, conservateur de la RNMCB.

1. Approbation du compte-rendu du comité consultatif du 26 janvier 2022

Le compte-rendu du comité consultatif du 25 mars 2022 est approuvé unanimement par les membres du comité consultatif.

2. Présentation synthétique du plan de gestion 2023-2032

M. Cadène indique que le nouveau plan de gestion va couvrir les 10 prochaines années (2023-2032). Il est constitué de 5 parties, les 2 premières ont été rédigées par le gestionnaire de la RNMCB, et les 3 autres, par le bureau d'études Biotope.

Les 2 premières parties (A : diagnostic de la Réserve et B : gestion) ont déjà été validées par le conseil scientifique de la Réserve.

Mme Malapert, du bureau d'études Biotope, présente dans un premier temps la partie C du plan de gestion avec les actions des 10 prochaines années, partie établie selon la directive de l'OFB et son cahier technique mis à jour en 2021 (n°88) qui constitue la référence en termes de méthode pour la conception des plans de gestion d'espaces naturels protégés. Un travail a été réalisé sur les indicateurs enjeux et réponses, facteurs clés de réussite de la Réserve. Elle poursuit avec la partie D qui constitue le tableau de bord permettant de suivre l'ensemble des 42 indicateurs retenus dans ce plan de gestion. La partie E constitue le répertoire des actions. Sur les 95 actions qui figurent dans le plan de gestion, réparties en 8 catégories, 18 font l'objet de fiches actions.

M. Cadène précise que le plan de gestion sera accessible sur le site internet de la RNMCB.

Les membres du comité consultatif de la RNMCB se sont prononcés en faveur du plan de gestion 2023-2032.

3. Point sur le projet d'extension du périmètre de la RNMCB

M. Cadène rappelle brièvement les objectifs de l'extension de la RNMCB, à savoir la préservation de la mer Méditerranée, la nécessité d'agrandir le périmètre pour étendre les effets constatés sur la biodiversité aux secteurs environnants et l'atteinte des objectifs nationaux de passage de 0,2 % à 5 % de couverture en zones de protection forte en 2027 des eaux sous souveraineté et juridiction françaises en Méditerranée.

Il poursuit par un point sur les différentes réunions qui se sont tenues depuis la réunion de lancement de la concertation le 13 janvier 2022 :

- 17 février 2022, atelier n°1 de diagnostic des attentes avec les représentants des usagers ;
- 07 avril 2022, atelier n°2 de cartographie des enjeux écologiques et des usages et échanges sur des propositions de mesures de gestion ;
- 23 mai 2022, réunion avec les services de contrôle pour un travail sur les mesures réglementaires ;
- 09 juin 2022, atelier n°3 de réflexion sur les propositions de zonage et sur la réglementation envisagée ;
- juillet et septembre 2022 : réunions publiques tenues à Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère ;
- 27 septembre et 18 octobre 2022, réunions avec les services de l'État relative à une réflexion sur les propositions de zones et la réglementation ;
- 02 décembre 2022, atelier n°4 de présentation de la synthèse des avis et d'un projet de scénario ;

Il ajoute que deux autres réunions restent à venir :

- mars 2023, atelier n°5 de présentation du scénario réajusté ;

- avril 2023, une réunion de restitution qui viendra clôturer la démarche de concertation lancée depuis janvier 2022.

M. Cadène indique que la procédure pour modifier une Réserve naturelle est identique à celle de création d'une Réserve naturelle. La durée est de 3 à 5 ans.

4. Rapport d'activités 2022

4.1. Gestion administrative :

M. Cadène indique que 5 agents sont affectés en permanence à la gestion de la RNMCB. D'autres agents du département viennent également en soutien pour les aspects technique et informatique.

En 2022, 5 saisonniers ont été accueillis, 3 pour l'accueil du public plage de Peyrefite au sentier sous-marin et 2 pour la surveillance du site et la plongée ainsi que 16 stagiaires.

4.2. Surveillance du site :

M. Cadène présente les actions de surveillance qui représentent 1210 heures (27 heures de moins qu'en 2021) dont 586 heures réparties en juillet et en août et 247 jours de surveillance dans l'année. 4 des 6 agents affectés à la surveillance sont assermentés. La surveillance est assurée de jour et de nuit depuis la terre et la mer.

Les agents de la RNMCB travaillent en collaboration avec les services de contrôle de l'État et le PNMGL.

258 infractions ont été constatées (contre 245 en 2021), 229 ont fait l'objet d'avertissements oraux, 28 de rappels à la loi et 2 procédures ont été transmises au Tribunal Judiciaire. La majorité des infractions concerne le non-respect de la vitesse à 8 nœuds dans la RNMCB au-delà de la bande littorale des 300 mètres. M. Cadène indique qu'il s'agit dans la majorité des cas d'une méconnaissance de la réglementation propre à la RNMCB.

Deux opérations de surveillance conjointes ont été organisées avec deux bâtiments de la Marine nationale (« Commandant Birot » et « Seine ») présents dans le secteur dans le cadre de leurs missions de protection de l'environnement.

4.3. Suivis scientifiques :

M. Cadène précise que les différentes études présentées ont au préalable été validées par le conseil scientifique de la RNMCB qui s'est réuni les 31 janvier et 10 novembre 2022, conseil scientifique dont les membres sont nommés pour 5 ans par arrêté préfectoral (n°DDTM-SEFSR-2018125-0001 du 28 août 2018) et qui doit être renouvelé en 2023.

Mme Hartman présente les différents suivis scientifiques réalisés par des prestataires extérieurs, en partenariat avec des organismes scientifiques et par les agents de la Réserve.

4.3.1. Suivis externes réalisés en sous-traitance : (3 suivis)

. Suivi à long terme du peuplement de poissons dans la RNMCB et sa périphérie (UPVD – CEFREM): étude programmée tous les 3 ans.

Les données collectées en 2022 seront disponibles en 2023.

. Suivi scientifique par acoustique passive - projet PIAQUO (Chorus) : projet sur 3 ans Enregistrement des sons anthropiques et des sons émis par les corbs et les mérours (localisation : Cap l’Abeille et sec de Rédéris).

Les résultats seront disponibles en 2023.

. Evaluation de l’empreinte sonore des forêts de gorgones : étude débutée en septembre 2021

Réalisation d’une cartographie acoustique (sites : sec à Yvan (ZPP) , sec Rédéris (ZPR) et sec à Loël (hors RNM).

Comptabiliser les gorgones.

L’étude n’ayant pu être reconduite en 2022 elle va se poursuivre en 2023.

4.3.2. Suivis réalisés en partenariat : (14 suivis)

. Paramètres physico-chimiques de la colonne d’eau - suivi ROCCH – (IFREMER) : depuis 1981

Surveillance de la qualité du milieu marin côtier par le suivi des concentrations de contaminants chimiques dans la chair des moules (zone Banyuls-sur-Mer – Troc Pinell). Niveau stable depuis 20 ans.

. Suivi des habitats essentiels des peuplements de poissons 2019 – 2021 - suivi Med-Hab (SEPTENTRION Environnement) : (2019-2021)

Localisation des habitats des adultes et des juvéniles (30 espèces) pour adapter la gestion (sites : Portails (hors RNM), Sainte-Catherine (hors RNM), Tancade, Rédéris, Peyrefite et Cerbère (hors RNM)).

Protection des habitats pour le développement et le renouvellement des populations. Intégralité des résultats disponible en 2023.

. Suivi des juvéniles de sars communs et de barracudas le long du linéaire de la Réserve (CEFREM – EPHE – UPVD) : depuis 1994

Caractériser l’efficacité des nurseries de juvéniles de sars communs et d’autres espèces. Comptage visuel en apnée effectué en août 2022.

Résultats disponibles en 2023.

. Taxonomie et phylogénie des plathelminthes (Université de Hasselt, Belgique) :

Echantillons de sable prélevés durant les étés 2020 et 2021 (sites : Cap l’Abeille, Baie de Peyrefite et Cap Peyrefite). 65 espèces différentes ont été identifiées.

Intégralité des résultats en 2023

. Suivi de la population d'oursins sur la côte Vermeille (PNMGL) : campagnes régulières depuis 2013

3 sites dans la RNM : Les Trois Moines, la ZPR et Peyrefite

Densité de peuplement à peu près constante sur ces sites avec une diminution des juvéniles et des jeunes adultes et augmentation des adultes.

Le rapport final sera publié en 2023.

. Mise en place du réseau de surveillance SUCHI-MED (IFREMER) : tous les 3 ans depuis 1996

Evaluation des niveaux de contamination chimique dans les eaux littorales par l'analyse des contaminants accumulés dans la chair de moules immergées pendant 3 mois.

Les résultats de 2021 seront disponibles début 2023.

. Caractérisation des zones de reproduction du mérrou brun – Projet ROMEO (CEFREM)

2 zones dans la RNM, une en ZPR et une autre au sec à Jean-Luc en ZPP.

Données acquises en août 2021 et disponibles en 2023.

. Etude des connaissances actuelles sur l'état des populations de raies au sein de la RNMCB - suivi DIRAIPO – (association AILERONS) :

5 missions ont été organisées en mai, juin, juillet, août et octobre 2022 à raison de 3 jours de comptage par mission.

Amélioration des connaissances sur deux espèces de raies.

. Réseau de réserves marines et gestion intégrée des zones côtières transfrontalières de la Méditerranée - RESMED – (CEFREM – EPHE – UPVD) :

Réaliser un diagnostic de l'état de conservation des différentes espèces commerciales telles que la dorade royale, la langouste, le mérrou, la rascasse rouge, le denti et le barracuda.

Résultats disponibles en 2023

. Etat des populations de grandes nacres - (CRIOBE – EPHE – UPVD)

Depuis 2014, le CRIOBE réalise une étude scientifique sur la grande nacre sur l'ensemble de la Côte Vermeille et dans la RNM.

Augmentation du nombre de grandes nacres dans la RNM jusqu'en 2018, année de l'arrivée d'un parasite qui a décimé totalement ces populations.

Maintien du suivi afin de détecter toute nouvelle présence de l'espèce.

. Projet METRODIVER – (CRIOBE) : démarrage du projet en 2021

Mesurer l'efficacité des Aires marines protégées (AMP).

Restaurer les réseaux trophiques marins et leur fonctionnement. Etude basée sur 5 espèces de poissons

10 AMP retenues dans ce projet.

Premiers résultats disponibles en 2023.

. Caractérisation des très petits fonds côtiers – (OOB) : démarrage de l'étude en 2021
Mise en évidence d'un effet Réserve éventuel sur des peuplements jusqu'ici peu étudiés (macroalgues, invertébrés benthiques, poissons benthiques et démersaux).
Prolongation de l'étude en 2023.

. Suivi du mérou brun et du corb dans le PNMGL – (PNMGL)

Suivi du mérou et du corb prioritaire dans le cadre du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

Lors de la campagne de comptage 2022 :

- 89 mérous ont été observés dont 86 dans la RNM (Cap l'Abeille) et 3 hors de la RNM (2 au Cap Béar et 1 à Canadells) ;

- 90 corbs ont été observés dont 73 dans la RNM (Cap l'Abeille) et 17 en dehors de la RNM (11 à Sainte-Catherine et 6 à la Moulade).

. Réalisation d'un inventaire du coralligène (OOB – RNM CB – IFREMER)

Aucun inventaire réalisé dans le golfe du Lion depuis ceux de 1966 (autour de Banyuls-sur-Mer) et 1980.

Prélèvements d'échantillons en avril et en juin 2022 en cours d'analyse

4.3.3. Suivis réalisés en internes : (3 suivis)

. Entretien des marquages existants et prospection

Entretien des marquages sous-marins utilisés lors des divers suivis.

. Suivi de la mortalité des gorgonaires suite à l'épisode caniculaire de l'été 2022

Protocole de suivi des gorgones mis en place à l'échelle de la façade Méditerranée suite à l'importante mortalité constatée en PACA après l'épisode caniculaire de l'été 2022.

Dans les Pyrénées-Orientales, 4 sites ont été évalués : Rédéris (dans la ZPR), le Sec à Yvan (dans la ZPP), la Ramère au Sud du Cap Peyrefite et le Sec à Joël (dans le PNMGL). Les données recueillies ont été centralisées et feront l'objet d'un rapport publié pour la façade Méditerranée.

. Evaluation écosystémique du coralligène de la RNM CB : mesure de l'EBQI - (RNM CB - PNMGL) : entre juin et septembre 2021

Evaluation de l'état de conservation du coralligène réalisé sur 11 sites dont 4 situés dans la RNM et de la roche infralittorale réalisé sur 10 sites dont 4 situés dans la RNM. Les sites ayant un bon ou très bon état écologique sont situés dans la RNM.

4.4. Animations pédagogiques :

M. Planque présente les différentes animations pédagogiques proposées tout au long de l'année.

Dans le cadre du service éducatif, 1359 élèves et étudiants ont été accueillis et sensibilisés à la préservation de l'environnement soit plus de 200 de plus qu'en 2021.

La RNM CB a participé aux projets liés à l'environnement marin de trois établissements scolaires (école de Banyuls-sur-Mer, lycée Arago et collège Madame de Sévigné de Perpignan).

Durant la saison estivale, des actions de sensibilisation et de communication ont également été réalisées au point information du sentier sous-marin situé plage de Peyrefite et à l'occasion de certains événements locaux ou médiatiques.

Il souligne également l'implication de pêcheurs professionnels dans les animations pédagogiques.

4.5 Accueil du public, aménagements et entretien du site:

- Point d'information plage de Peyrefite :

Plus de 6500 visiteurs se sont rendus au point information, que ce soit pour la location du matériel (palmes, masques, tubas) pour la visite du sentier sous-marin, ou pour recueillir des informations sur la Réserve.

Trois des panneaux d'information du point information ont été renouvelés et une information sur la démarche de concertation relative au projet d'extension de la Réserve a été réalisée par le biais d'affichages supplémentaires.

- Sentier sous-marin : (ouverture du 1^{er} juillet au 31 août)

33 692 personnes ont visité le sentier sous-marin, avec une fréquentation plus importante en août. On note une augmentation par rapport à 2021 d'environ 2700 personnes.

- Dispositifs d'amarrage écologiques :

D'avril à novembre, la RNMCB met à disposition des usagers 32 dispositifs d'amarrage écologiques (14 pour les navires support de plongée et 18 pour les navires de plaisance) répartis dans deux zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL), l'une au Cap l'Abeille et la seconde dans l'anse de Peyrefite. En dehors de cette période, 7 flotteurs en surface sont installés maintenant ainsi une offre de mouillage en toute sécurité pendant la période hivernale ainsi qu'une interdiction permanente de mouillage à l'ancre dans ces secteurs.

- Sentier sous-marin :

Des bouées éducatives connectées sont installées en période estivale dans la zone du sentier sous-marin permettant une visite commentée du site moyennant la location de matériel disponible au point information de la plage de Peyrefite.

- Entretien des plages :

Un nettoyage manuel des plages et des criques bordant le périmètre de la RNMCB a été réalisé comme les années précédentes par les agents de la Réserve.

- Entretien de la plage de Peyrefite :

Les aménagements de la plage, (poste de secours, sanitaires, dalles PMR) sont réalisés par les agents de la RNMCB.

En début de saison, le nivellement de la plage est réalisé par les services techniques de la commune de Banyuls-sur-Mer.

L'entretien des sanitaires est quant à lui réalisé par la commune de Cerbère.

Deux tiralos sont mis à disposition pour les personnes à mobilité réduite au poste de secours.

Des cendriers de plage fournis par la commune de Cerbère ont été distribués gratuitement aux usagers de la plage.

- Balisage de la RNMCB :

Depuis janvier 2022, une convention a été signée, pour une durée de 10 ans, entre le département, gestionnaire de la Réserve et le service des phares et balises pour l'entretien des 4 bouées de balisage maritime de la Réserve.

M. Cadène indique que le service des phares et balises souhaiterait que le département devienne propriétaire de ces bouées.

L'entretien du balisage terrestre de la zone de protection renforcée par des fûts de couleur jaune est quant à lui réalisé annuellement par des agents du département.

4.6. Gestion des usages :

- Pêche professionnelle :

M. Cadène indique que cette année un important suivi de fréquentation de la Réserve a été réalisé concernant la pêche professionnelle.

La pêche professionnelle dans la RNM (en dehors de la ZPR) étant soumise à autorisation délivrée après réunion d'une commission d'attribution, 5 autorisations ont été accordées pour l'année 2022.

Sur les 5 professionnels disposant d'une autorisation, 3 ont régulièrement pratiqué une activité de pêche dans la Réserve.

Les données relatives au prélèvement de la ressource transmises (données de janvier à novembre 2022), montrent que 7 tonnes de ressource ont été prélevées contre 5,4 tonnes en 2021, l'espèce la plus pêchée étant la lotte, suivie des sparidés.

-Pêche de loisir :

En 2022, le quota maximal de 1000 autorisations pour la pêche de loisir a encore été atteint. Pour environ la moitié, il s'agit de renouvellement d'autorisations. Sur ces 1000 autorisations, environ un quart n'ont pas été retirées.

La grande majorité des autorisations concerne des résidents du département (84%) dont la majorité est composée de pêcheurs occasionnels (77%). La pêche de loisir se pratique de manière quasi équivalente à partir du rivage ou d'une embarcation.

Comme prévu dans l'arrêté préfectoral qui encadre la pêche de loisir dans la RNMCB, les détenteurs d'une autorisation doivent remettre avant le 31 décembre de l'année en cours, un relevé de leurs captures. Ces relevés sont consignés dans un carnet remis par les agents de la RNMCB lors du retrait des autorisations au bureau de la RNM.

Les chiffres présentés représentent les captures réalisées en 2021, les données 2022 n'ayant pas encore été totalement recueillies. On note une augmentation des prélèvements par rapport à 2020 et 2 secteurs dans lesquels les prélèvements sont les plus importants, les secteurs du Troc et de Peyrefite.

M. Cadène a constaté que des pêcheurs de loisir viennent pratiquer la pêche au vif (interdite en Espagne) dans la RNM.

Une réflexion est en cours avec le représentant des pêcheurs de loisir pour la mise en place de quotas.

M. Hodeau précise que la pêche de loisir s'oriente vers une pêche au leurre.

- Plongée sous-marine :

Depuis 2020, la pratique de la plongée sous-marine dans la RNMCB est subordonnée à la détention d'une autorisation.

En 2022, 20 structures professionnelles, 20 structures associatives et 474 plongeurs particuliers ont obtenu une autorisation de plongée dans la RNMCB. Plus de 36 000 plongeurs ont plongé dans la RNMCB (chiffres établis à partir des données d'avril à novembre), dont environ 20 000 en juillet et en août soit 55 % du total annuel, représentant une moyenne de 322 plongeurs par jour durant ces deux mois. Le site du Cap l'Abeille avec ses dispositifs d'amarrage est le site privilégié.

Cette année on note un maintien de l'activité jusqu'à la fin du mois d'octobre sans doute dû aux conditions météorologiques exceptionnelles.

Depuis le mois de juin, les structures qui le souhaitent peuvent effectuer leurs déclarations de plongée (obligatoires), en ligne. Après une période de tests, ce carnet de plongée au format électronique remplacera le format papier pour les structures commerciales et associatives seulement.

Une réunion de bilan saisonnier sera organisée en février 2023 avec les structures de plongée. A l'issue de ces présentations, M. le maire de Banyuls-sur-Mer souligne l'esprit de communauté qui anime la Réserve et indique être favorable au projet d'agrandissement dans cet esprit ajoutant que ce projet ne doit pas se faire sans le consentement de tous.

M. Perez souligne le travail remarquable de l'équipe de la RNMCB. Il remercie le PNMGL et le département et indique que tout sera fait afin de continuer à travailler dans la même direction.

5. Programme d'actions 2023 :

Énumération des 8 catégories (domaines d'activités) du plan de gestion 2023-2032 et des actions qui en découlent :

- SP : surveillance et police

- . poursuite, coordination et adaptation de la surveillance en fonction de la réglementation

- CS : connaissances et suivis du patrimoine naturel

- . peuplement de mérours, corbs et sars tambours

- . mortalité des gorgones et du corail rouge (participation du PNMGL)

- . température de la colonne d'eau

- . qualité de l'eau

- . coralligène

- . prolifération des espèces exotiques envahissantes (ex : algues filamenteuses) et espèces non-indigènes

- . captures de la pêche professionnelle et de loisir

- . fréquentation du site

-IP : intervention sur le patrimoine naturel

- . mise en place de protocoles de contrôle des espèces envahissantes (ex : Caulerpa Racemosa).
- CL : Création et entretien d'infrastructures d'accueil
 - . entretien et mise en place des mouillages écologiques (ZMEL)
 - . mise en place du sentier sous-marine
- MS : Management et soutien
 - . démarche de concertation pour l'extension de la Réserve.l'existence
 - . Rédaction du dossier
- PR : Participation à la recherche
 - . participation au suivi du substrat meuble
 - . répertoriage des connaissances scientifiques sur l'effet Réserve et la connectivité (tvx du CEFREM sur la connectivité entre la RNM et l'extérieur)
- PA : Prestations d'accueil et animation
 - . Accueil du public et sensibilisation des usagers et des scolaires
- CC : création de supports de communication et de pédagogie
 - . création des supports pédagogiques et de communication (création d'un film en interne sur les missions de la Réserve)

6. Présentation du bilan financier 2022 et du budget prévisionnel 2023

-Budget 2022 réalisé : 558 625 €

Dépense communication : 0€ - Le département a pris en charge cette dépense.

Dotation et participation de l'État (DREAL) : 273 342 € - La subvention plan de relance est incluse dans la subvention globale.

- Budget prévisionnel 2023 : 547 000 €, dont une dotation de l'État de 270 000 Euros.

M. Planes encourage le gestionnaire de la RNMCB à innover et à surprendre en termes d'actions et de moyens de communication.

La présentation du bilan financier 2022 et du prévisionnel 2023 n'appellent pas de remarque particulière des membres du comité qui émettent un avis favorable.

7. Demande d'autorisation de passage de manifestations dans le périmètre de la RNMCB

Conformément au décret du 06 septembre 1990 portant création de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, les manifestations se déroulant dans le périmètre de la RNMCB sont soumises à l'avis du comité consultatif.

7.1. Manifestation Swim Run Côte Vermeille (le 17 juin 2023)

Pour la 7ème année consécutive, la manifestation sportive Swim Run Côte Vermeille (course à pied et natation) va se dérouler entre Cerbère et Argelès-sur-Mer et traverser à la nage 3 secteurs situés dans le périmètre de la RNMCB (secteurs de Peyrefite, de Tancade et secteur de la plage du Troc à la jetée Sud du port de Banyuls).

Les mises à l'eau et les sorties des participants s'effectueront au niveau des plages et des bouées de balisage seront posées exclusivement sur les fonds sableux.

Les membres du comité consultatif se sont prononcés en faveur du passage de la manifestation Swim Run Côte Vermeille dans le périmètre de la RNMCB.

7.2 Compétition de kayaks de mer (le 15 avril 2023)

M. Cadène indique que la RNMCB a reçu une autre demande relative à une manifestation nautique non inscrite à l'ordre du jour et pour laquelle le comité consultatif doit également se prononcer.

Il s'agit d'une manifestation nautique de kayaks de mer organisée par la société Vermeille kayak de mer, entre Banyuls-sur-Mer et Portbou. Le parcours de cette manifestation nautique passera dans la RNMCB sans traverser les ZMEL et sans nécessiter de mise en place de bouées de balisage.

Les membres du comité consultatif se sont prononcés en faveur du passage de la manifestation nautique organisée par la société Vermeille Kayak de mer dans la RNMCB.

En l'absence de question, M. le sous-préfet clôture la séance en remerciant les agents de la RNMCB pour cette présentation et l'important travail réalisé.

Le Sous-Préfet

Jean-Marc BASSAGET